



# Rapport sur les droits de l'homme et la répression politique au Bénin

# sommaire

Introduction	2
Arrestations massives de manifestants, d'opposants politiques et de chefs de partis en 2021	4
– Reckya Madougou : arrestation arbitraire, accusations forgées de toutes pièces, faux procès et 20 ans de prison	
– Joël Aivo : arrestation arbitraire, accusations forgées de toutes pièces, faux procès et 10 ans de prison	
– Le sort de quelques autres opposants politiques	
– Prisonniers politiques : derniers développements	
Le pouvoir judiciaire et la CRIET	8
Conditions de détention	10
Abus de détention provisoire	11
Perspectives : Rogatien Biaou	12
Liberté des médias	14
Liberté de réunion et violences policières	15
Perspectives : Communauté internationale	16
Bénin, Charte africaine et Commission africaine des droits de l'homme et des peuples	17
Loi Magnitsky et sanctions européennes	18
Informations complémentaires	19

# Introduction



1. Après l'instauration de la démocratie en 1991 avec l'élection de Nicéphore Soglo comme premier président, l'État subsaharien du Bénin a connu une vie politique dynamique pendant environ 25 ans.
2. En 2016, les choses ont commencé à s'aggraver lorsque le président Talon, un magnat du coton âgé de 63 ans, a pris ses fonctions. En 2018, son gouvernement a introduit de nouvelles règles d'enregistrement de candidatures et augmenté le coût des inscriptions. La commission électorale, composée d'alliés du président Talon, a exclu tous les partis d'opposition des élections législatives de 2019 pour n'avoir prétendument pas respecté les nouvelles règles d'assez près... Il en est résulté un parlement entièrement composé de ses partisans.

Des manifestations monstres se sont produites, auxquelles les forces de l'ordre ont répondu en tirant à balles réelles. Quatre personnes ont été tuées et beaucoup d'autres ont été blessées. La Cour constitutionnelle, dirigée par l'ancien avocat personnel du président Talon, a validé les résultats. Selon Amnesty International, « la répression a atteint des niveaux inquiétants » après la mort de quatre personnes lors des manifestations après les élections.

Bien qu'il ait initialement proposé un plan limitant les candidatures à un seul mandat présidentiel, il a depuis lors sapé le processus démocratique afin d'assurer son maintien au poste de président.

3. Par la suite, le parlement a modifié les lois électorales de manière à ce que les candidats à la présidence soient obligés d'obtenir l'approbation d'au moins 10 % des députés et des maires du Bénin. Comme le parlement et la plupart des municipalités sont contrôlées par le président Talon, c'est lui qui finalement décide des candidats possibles à la présidence. Ces changements ont été condamnés par les observateurs internationaux et ont conduit le gouvernement des États-Unis à mettre partiellement un terme à l'aide au développement dont bénéficiait le Bénin.
4. Depuis son arrivée au pouvoir, le président Talon a emprisonné la plupart de ses rivaux ou les a contraints à se réfugier à l'étranger. Son ancien avocat personnel est désormais à la tête de la Cour constitutionnelle du Bénin. En outre, il a créé une Cour spéciale nommée CRIET (Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme) qui est en fait instrumentalisée par le président afin de neutraliser et de poursuivre ses rivaux politiques. Un juge de la CRIET ayant fui le Bénin a déclaré à RFI (Radio France International), un média public français, que la Cour recevait des « instructions » de la part de dirigeants politiques dans certaines affaires politiquement sensibles.
5. Le Bénin a également mis en place le Code numérique, un ensemble de lois et de réglementations visant officiellement à fournir un environnement sûr pour toutes sortes d'activités numériques. Cependant, ce Code contraint en réalité les journalistes et les citoyens ordinaires à faire preuve d'une extrême prudence concernant tout ce qu'ils publient en ligne, y compris sur les réseaux sociaux. Le seul fait de partager un lien peut exposer tout un chacun à faire l'objet de poursuites. Cela a inévitablement un impact sur ceux qui tentent de s'opposer au régime actuel au Bénin.
6. La persécution des figures de l'opposition n'est qu'un aspect d'une tendance anti-démocratique plus générale qui comprend également le musellement des médias. Dans le dernier Global Press Freedom Index de Reporters sans Frontières, le pays est de ce fait tombé à la 121ème place. En 2016, avant l'arrivée au pouvoir du président Talon, le Bénin se trouvait encore à la 78e place ; et dix ans plus tôt, il était même dans le top 25, juste derrière l'Allemagne et quelques places devant le Royaume-Uni.
7. En avril 2021, la commission électorale du Bénin a déclaré le président sortant Patrice Talon vainqueur de l'élection avec 86 % des voix au premier tour d'un scrutin boycotté par certains partis d'opposition.

- 8.** À l'approche des élections, deux personnes ont été tuées lorsque des soldats ont tiré en l'air à balles réelles afin de disperser une manifestation d'opposants qui bloquait une grande artère de la ville de Save au centre du Bénin.
- 9.** Une association de groupes de la société civile, qui a déployé plus de 1 400 observateurs électoraux, a déclaré dans son communiqué préliminaire « avoir observé dans tout le pays des tentatives visant à contraindre, intimider, menacer, corrompre ou harceler les électeurs ».
- 10.** Les élections ont été largement condamnées, The Economist relatant comment presque tous les chefs de l'opposition ont été empêchés de se présenter, tandis que d'autres ont choisi l'exil.
- 11.** Le rapport 2021 de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale note que le Bénin n'est plus un pays démocratique et qu'il a désormais évolué vers un système hybride qui combine autoritarisme et oligarchie, avec des pratiques démocratiques douteuses ».

# Arrestations massives de manifestants, d'opposants politiques et de chefs de partis en 2021

---

Pendant l'élection présidentielle, de nombreux rapports ont fait état d'arrestations d'opposants politiques. De janvier à septembre 2021, environ 200 personnes non violentes auraient été arrêtées pour des raisons politiques; la plupart d'entre elles se trouvent en détention préventive, dans l'attente d'un procès. L'Organisation non gouvernementale pour la défense des droits de l'homme et des peuples a signalé que des prisonniers politiques se trouvaient dans les prisons de Cotonou, Parakou, Abomey et Akpro-Misserete.

Plusieurs leaders de l'opposition ont été condamnés à de lourdes peines de prison sur base d'accusations forgées de toutes pièces, avant ou juste après l'élection présidentielle d'avril 2021. Leurs procès truqués pour des raisons politiques sont aussi la conséquence du manque d'indépendance de la justice.

Les deux principaux leaders de l'opposition, également candidats à la présidentielle, étaient Reckya Madougou et Joël Aivo.

En 2021, leurs avocats de la défense ont accusé les responsables de la prison de Cotonou et d'Akpro-Misserete d'avoir soumis leurs clients à de dures conditions de détention.

## **Reckya Madougou : arrestation arbitraire, accusations forgées de toutes pièces et procès truqué**

En décembre 2021, une Cour béninoise a condamné Reckya Madougou à 20 ans de prison pour financement présumé du terrorisme. Elle avait été arrêtée en mars 2021, accusée d'avoir transféré des milliers de dollars à un officier militaire dans le but de faire assassiner des autorités non dénommées. Sa candidature avait auparavant été rejetée par la commission électorale.

HRWF poursuit en précisant que Reckya Madougou était la cheffe du parti d'opposition Les Démocrates et candidate à la présidentielle. Elle est mère d'une fille de 9 ans et d'un fils de 14 ans. Diplômée de Harvard, elle a reçu la distinction Woman of Courage Award de la part du gouvernement américain.

En 2004, Reckya Madougou a lancé une campagne civique, intitulée « Touche pas à ma Constitution », qui s'est mobilisée pour faire barrage aux dirigeants cherchant à étendre leur pouvoir sous couvert de réforme constitutionnelle. Le mouvement s'est étendu à toute l'Afrique de l'Ouest, ce qui lui a valu une grande notoriété.

Reckya Madougou a occupé des fonctions gouvernementales de 2008 à 2013. Elle a d'abord été ministre de la Microfinance, de la Jeunesse et de l'Emploi des Femmes. Les programmes qu'elle a développés ont aidé plus de deux millions de personnes, principalement des femmes, des jeunes, des petits entrepreneurs et des agriculteurs. Elle est alors devenue ministre de la Justice. Elle a ensuite travaillé comme conseillère spéciale auprès du gouvernement togolais voisin avant de retourner au Bénin.

« Elle est victime d'un déni de justice », a déclaré dans une interview Essowe Batamoussi, le juge qui a fui le Bénin en avril 2021 et a demandé l'asile en France. « Les accusations étaient 'forgées de toutes pièces', 'tragiques' et 'entièrement motivées politiquement.' Nous avons reçu un fichier vide et une menace : Si nous ne la mettons pas en prison, nous serions en danger ».

Le président Talon a fait pression sur le système judiciaire pour éliminer toutes les menaces contre son régime, a déclaré Batamoussi. Il a envoyé au Washington Post une liste de 43 personnes - militants, universitaires, candidats politiques - qui ont toutes été emprisonnées pendant le mandat de Talon.



« Je ne pouvais plus supporter cela », a déclaré le juge. « Nous étions censés être indépendants, mais nous ne l'étions absolument pas. Le président ne tolérait pas d'avoir en face de lui des candidats sérieux, et Reckya en faisait partie.

« Sans témoins, sans documents, sans preuves, Madame Reckya Madougou a été condamnée à 20 ans de prison par trois hommes de main du gouvernement », a déclaré l'un de ses avocats, Antoine Vey, dans un communiqué. « Son crime : Incarner une alternative démocratique au régime... Nous le redoutions : Il n'y a pas de justice au Bénin. »

Vey a quitté la salle d'audience en signe de protestation après moins d'une heure. Selon lui, les juges ne lui ont donné que cinq minutes pour monter une défense.

Peu avant sa condamnation, Madougou s'est adressée à la Cour, selon un message publié sur sa page Facebook : « Je m'offre pour la démocratie et si mon sacrifice vous permet, Monsieur le président (de la Cour) et vos collègues, de recouvrer votre indépendance vis-à-vis de l'exécutif, alors je n'aurai pas souffert en vain ».



## Joël Aivo

En décembre 2021, la controversée Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) avait condamné Joël Aivo à 10 ans de prison pour complot contre l'État et blanchiment d'argent.

Aivo est un professeur de droit qui s'est porté candidat contre Talon lors des élections de 2021.

Détenu pendant huit mois avant sa condamnation, il a plaidé non coupable aux accusations de complot contre l'État et de blanchiment d'argent.

« Ce n'est pas à la justice pénale d'arbitrer sur les différences politiques », a déclaré M. Aivo au juge avant sa condamnation. « J'ai décidé de me sacrifier pour ce pays. Vous êtes aussi des enfants de ce pays. Faites ce que vous voulez de moi ».

C'était « un simulacre de procès, destiné à l'écartier de la vie politique », a déclaré Sosthène Armel Gbetchehou, ancien élève de l'opposant condamné, à l'Agence France Presse.

Les médias ont rapporté qu'Aivo avait contracté le COVID-19 alors qu'il était en prison en raison de son confinement dans une cellule avec 38 autres détenus.

À la veille de la visite du président français Emmanuel Macron au Bénin en juillet, Human Rights Without Frontiers (HRWF) a déposé un rapport dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) des Nations-Unies concernant le Bénin, dans lequel l'organisation exprime ses profondes préoccupations envers les violations des droits de l'homme au Bénin, en particulier concernant le maintien en détention des figures de l'opposition Reckya Madougou et Joël Aivo.

## **Le sort de quelques autres opposants politiques**

**L'ancien Premier ministre Lionel Zinsou** est arrivé en tête des élections de 2016. Il a été condamné à 6 mois de prison avec sursis pour des violations présumées des règles de la campagne électorale et a été interdit de participer à des élections pendant cinq ans. Il vit désormais en France où il a obtenu la nationalité française.

**Sébastien Ajavon, professeur de droit** ayant fait part de ses ambitions présidentielles pour l'élection de 2021, s'est réfugié en France après qu'une Cour l'a condamné à 20 ans de prison pour des faits présumés relatifs à des stupéfiants.

**L'ancien président Thomas Boni Yayi** a quitté le Bénin en juin 2019, sous le prétexte de soins médicaux, après avoir été de facto assigné à résidence pour avoir critiqué le caractère unilatéral des élections législatives qui ont déclenché de sanglantes manifestations de rue. L'ancien président du Bénin, Thomas Boni Yayi, s'est rendu au Togo après avoir quitté sa résidence surveillée dans son pays pour raisons de santé.

## **Prisonniers politiques : Derniers développements**

Le 3 août 2021, le président Talon a gracié 203 prisonniers accusés de délits ou de crimes mineurs afin de réduire la surpopulation, mais aucun leader de l'opposition politique ne se trouvait parmi eux.

Une rencontre tenue le 13 juin 2022 entre le Président Patrice Talon et son prédécesseur Thomas Boni Yayi a permis la libération provisoire de 17 détenus parmi ceux qui étaient incarcérés pour des raisons politiques.

À l'occasion de la visite du président français Emmanuel Macron au Bénin fin juillet 2022, 30 opposants politiques arrêtés lors de l'élection présidentielle d'avril 2021 ont été libérés par la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) et placés sous contrôle judiciaire provisoire. Parmi les personnes libérées figuraient des dirigeants et de jeunes militants du parti d'opposition Démocrates.

Cependant, les principaux opposants **Reckya Madougou** et **Joël Aivo** ne figuraient pas sur la liste. L'omission de Madougou et d'Aivo démontre que le président Talon n'a pas l'intention de laisser une opposition réelle et significative s'organiser au Bénin.

**Sébastien Ajavon, professeur de droit ayant fait part de ses ambitions présidentielles pour l'élection de 2021, s'est réfugié en France après qu'une Cour l'a condamné à 20 ans de prison pour des faits présumés relatifs à des stupéfiants.**



# Le pouvoir judiciaire et la CRIET

Le président Talon a progressivement pris le contrôle de la justice afin de réprimer toute dissidence.

En 2018, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi créant la Cour de répression des infractions pour crimes économiques et terrorisme (CRIET). Les observateurs du secteur judiciaire se sont dit préoccupés par le fait que le projet de loi établissant la CRIET pourrait constituer une violation de l'impartialité judiciaire, du droit d'appel et des principes de procédure régulière. Les décisions de la CRIET n'ont pu faire l'objet d'aucun recours devant les cours d'appel intermédiaires --conçues pour corriger des erreurs telles qu'une incompétence, un manquement à fournir une base juridique concernant une décision ou l'action d'une juridiction outrepassant son autorité-- mais ont dû être déposées directement auprès de la Cour suprême. Dans le but d'essayer d'apaiser les critiques nationales et internationales, l'Assemblée nationale a révisé la loi CRIET de sorte à prévoir le dépôt de recours au sein de la structure CRIET.

Le 8 juin 2018, le Président Talon a désigné son ancien avocat personnel, **Joseph Fifamin Djogbenou**, comme président de la Cour constitutionnelle du Bénin en dépit de son absence de compétences en droit constitutionnel et en droit public. Il est à noter que la Cour constitutionnelle est la plus haute juridiction du Bénin et l'arbitre final pour toutes les questions juridiques, y compris la résolution des litiges électoraux...

Djogbenou a également été ministre de la Justice et a été responsable de la création de la fameuse Cour spéciale pour la répression des crimes économiques et du terrorisme (CRIET). L'objectif officiel de cette institution est d'engager des poursuites contre les crimes financiers et le terrorisme. En réalité, cette Cour spéciale été principalement utilisée à des fins abusives afin de faire arrêter des manifestants et des figures de l'opposition ou des rivaux politiques, dans le cadre des élections, par l'unité spéciale de la police connue sous le nom de Brigade économique et financière, et de les faire poursuivre par la CRIET.

Cette Cour spéciale a été responsable de nombreux cas d'abus judiciaires à des fins politiques.

En 2018, après la publication d'une Notice rouge d'INTERPOL déposée par le gouvernement du Bénin, l'ancien ministre des Finances **Komi Koutche** a été arrêté lors d'une escale en Espagne. En avril 2019, un tribunal espagnol a rejeté la demande d'extradition du gouvernement béninois. Ledit tribunal a invoqué le manque de preuves à l'appui de cette demande, la motivation politique potentielle et l'incapacité de la CRIET à garantir un procès équitable en raison de son manque d'indépendance vis-à-vis du gouvernement.

Koutche a été jugé par contumace, reconnu coupable de détournement de fonds publics et d'abus de pouvoir à la tête du Fonds national de microcrédit et condamné à 20 ans de prison.

Après des mois d'enquête, INTERPOL a conclu que le gouvernement béninois avait manipulé la police internationale à des fins politiques. L'émission illégale de cette Notice rouge a conduit INTERPOL à cesser d'accepter toutes Notices rouges de la part du régime du président Talon, y compris des mandats concernant des menaces légitimes impliquant des terroristes et d'autres problèmes de sécurité. Cet abus de confiance international a sérieusement entaché la réputation du Bénin et plus particulièrement de l'administration Talon.

En mars 2018, **Sébastien Ajavon**, un homme d'affaires, a lancé son propre parti politique en vue de briguer la présidence en avril 2021. En octobre 2018, la CRIET avait étonnamment rouvert une ancienne affaire le concernant, abandonnée en 2016 faute de preuves : la découverte de 18 kg de cocaïne dans un conteneur appartenant à la société Cajaf Common, propriété de Sébastien Ajavon, dans le port de Cotonou. Le Bénin a émis un mandat d'arrêt international à son encontre mais la France lui a accordé le statut de réfugié politique.

Il a été condamné à 20 ans de prison par contumace et à une amende de 5 millions de francs CFA.



En novembre 2019, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a reconnu « la violation des droits politiques de Sébastien Ajavon » et condamné l'action du Bénin à son encontre, le dédommageant de 36 milliards de francs CFA de dommages et intérêts de la part de l'État. En réponse, le Bénin s'est retiré de la CADHP en 2020.

C'est alors que le gouvernement Talon a lancé une campagne de harcèlement contre Ajavon. En mars 2021, il a de nouveau été condamné par contumace à 5 ans de prison pour fraude, avec une amende de 2,4 millions de francs CFA. Récemment, il a également été condamné à une amende de 81 milliards de francs CFA pour des questions fiscales et d'une amende 60 millions de francs CFA pour des dommages non fiscaux.

Le 4 avril 2021, **Essowé Batamoussi**, juge à la CRIET en charge du dossier de Reckya Madougou, a informé les médias qu'il démissionnait de son poste parce qu'il ne pouvait plus exercer sa mission de manière indépendante. Il avait en effet reçu pour instruction de la poursuivre alors qu'il n'existait aucune preuve qu'elle ait commis un crime. Il a fui le Bénin par peur de représailles et a trouvé refuge en France.

En avril 2021, il déclarait sur France 24 « Nous faisons l'objet de pressions de la part de l'exécutif béninois. Quant au cas de Reckya Madougou, accusée de financement du terrorisme, le dossier est vide. C'est une histoire fantasque, une pure invention des pouvoirs publics. Nous avons reçu pour instruction de suivre les réquisitions du parquet de détenir Mme Reckya Madougou ».

Sa candidature à l'élection présidentielle avait auparavant été invalidée, ainsi que celles de tous les candidats, sauf deux, de moindre notoriété.

# Conditions de détention

Selon le dernier [Rapport du département d'État américain sur les pratiques en matière de droits de l'homme au Bénin \(2021\)](#), les conditions de détention au Bénin sont très dures et mettent des vies en danger. Les prisons sont surpeuplées ; les détenus vivent dans des conditions insalubres, n'ont pas accès aux soins médicaux et à une nourriture adéquate, selon l'ONG Social Change Benin et l'Association du Barreau du Bénin.

En 2021, les 11 centres de détention du Bénin comptaient environ 9 000 détenus, dépassant largement la capacité normative de 5 620 détenus.

Avant son procès, **Reckya Madougou** a passé neuf mois derrière les barreaux dans une cellule de haute sécurité. Pendant sa détention, elle était privée « d'air frais, de radio, d'appels téléphoniques - sauf de rats », a indiqué son équipe juridique. Ses avocats ont affirmé qu'elle souffrait d'une perte de poids, de détresse psychologique et de problèmes respiratoires dus à des conditions de détention insalubres.

Le Washington Post a rapporté que depuis son arrestation en mars 2021, sa mère s'était rendue trois fois par semaine à la prison, déposant des repas de poisson grillé et de riz, mais qu'elle n'avait pas été autorisée à lui parler.

Concernant **Joël Aivo**, les médias ont rapporté qu'il avait contracté le COVID-19 après avoir été confiné dans une cellule avec 38 autres détenus.

En raison de la pandémie de COVID-19, les autorités pénitentiaires ont réduit l'accès des visiteurs aux centres de détention, mais en juillet 2021, le gouvernement a autorisé des représentants d'Amnesty International, Social Change Benin et de la Commission béninoise des droits de l'homme (une entité gouvernementale indépendante) à rendre visite aux victimes d'arrestations arbitraires menées pendant et après la campagne présidentielle et à recueillir des données sur leurs mauvais traitements présumés.

Lorsque les visites des proches des détenus ont été de nouveau autorisées, les responsables de la prison leur faisaient parfois payer des 'frais', dépassant les moyens d'un citoyen moyen, selon les rapports de certaines ONG locales.

**En 2021, les 11 centres de détention du Bénin comptaient environ 9 000 détenus, dépassant largement la capacité normative de 5 620 détenus.**

# Abus de détention préventive

Les mandats autorisant la détention provisoire sont valables six mois et peuvent être renouvelés tous les six mois jusqu'à ce qu'un suspect soit jugé. Les détenus ont le droit à un traitement judiciaire rapide de la légalité de leur détention. Lorsqu'ils attendent une décision judiciaire, ils peuvent demander à être libérés sous caution et ont le droit d'avoir rapidement accès à un avocat. Ces droits restent cependant essentiellement théoriques.

En mai 2019, le [Comité des Nations-Unies contre la torture](#) a remis ses conclusions, suite à l'examen du troisième rapport périodique du Bénin sur les mesures prises pour appliquer les dispositions de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Selon le comité de l'ONU, la détention préventive semblait être la règle plutôt que l'exception, a déclaré le comité de l'ONU. Le sous-comité pour la prévention de la torture avait découvert que quelque 40 enfants étaient détenus dans la prison de Cotonou, et parmi eux plusieurs se trouvaient depuis très longtemps en détention préventive, ce qui était illégal.

Des organisations de la société civile ont été autorisées à effectuer des visites de contrôle dans les lieux de détention, mais elles se sont heurtées à un certain nombre d'obstacles et de restrictions. Par exemple, les organisations de la société civile devaient renouveler leurs autorisations et permis tous les trois mois.

La détention provisoire reste un problème important car le Bénin semble avoir recours à cette mesure assez souvent et de manière plutôt abusive. La durée maximale de détention provisoire était de cinq ans pour les crimes graves et de trois ans pour les délits, mais en réalité, pour une proportion importante de détenus, le temps passé en détention provisoire était plus long que les peines encourues. En mars 2019, 60 % des 1 129 détenus de la prison d'Abomey étaient en attente de leur procès. Le comité de l'ONU s'est montré particulièrement préoccupé par le nombre élevé d'enfants placés en détention préventive, dont certains sont détenus pendant des mois, voire des années.

La détention préventive abusive a également été dénoncée dans le Rapport 2021 du département d'État américain sur les pratiques en matière de droits de l'homme au Bénin, qui n'a constaté aucune amélioration deux ans plus tard :

**La loi limite la durée maximale de détention préventive pour les affaires criminelles à cinq ans d'incarcération et pour les délits à trois ans d'incarcération. Environ deux tiers des détenus étaient des prévenus. Des installations inadéquates, du personnel mal formé et des dossiers surchargés retardent l'administration de la justice. La durée de la détention provisoire dépasse souvent la peine maximale prévue pour la condamnation du crime présumé. Le 14 septembre, les leaders de l'opposition gouvernementale Reckya Madougou, Joel Aivo et Paulin Dossa étaient toujours en détention provisoire.**

**Le 27 mai, la Cour constitutionnelle a estimé que les magistrats avaient enfreint les limites de la détention provisoire définies par le code pénal et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples en autorisant la détention provisoire d'un détenu, Dende Eriyomi, pendant plus de sept ans.**

# Perspectives : Rogatien Biaou



HRWF a demandé à l'ancien ministre des Affaires étrangères du Bénin, Rogatien Biaou, son avis sur les difficultés auxquelles le Bénin est actuellement confronté.

**La communauté internationale s'inquiète de la régression du Bénin depuis 2016, alors que ce pays était autrefois le phare de la démocratie en Afrique de l'Ouest. Quel est votre point de vue à ce sujet ?**

Ces dernières années, nous assistons à un démantèlement de la précieuse démocratie telle que le Bénin l'avait construite depuis 1990. Le régime actuel utilise le système judiciaire pour attaquer des opposants politiques. De nouvelles règles électorales leur ont également permis de consolider leur pouvoir en 2021. Des violences policières meurtrières ont été commises contre des manifestants et des militants ont été arrêtés. Il existe également de vives inquiétudes quant à un nouvel organe judiciaire, connu sous le nom de CRIET, prétendument créé pour lutter contre la corruption et le terrorisme, mais qui est manifestement un outil d'abus de pouvoir afin de cibler les rivaux politiques du président Talon. La situation ne s'arrête pas là. Après que la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples s'est prononcée à plusieurs reprises contre les

politiques de son administration, le gouvernement Talon a empêché cette dernière d'entendre les affaires portées contre lui par des individus et des organisations non gouvernementales. Dans ces conditions, le Bénin ne peut plus être considéré comme un phare de la démocratie en Afrique.

**Une véritable opposition politique est-elle possible au Bénin actuellement ?**

Depuis 2006 sous le règne du président Yahi, mais surtout depuis 2016, nous avons vu s'éteindre toute possibilité d'opposition légitime. Le président Talon et son gouvernement ont arrêté des personnes qui publient des messages critiques à leur sujet sur Facebook, des journalistes ont été emprisonnés et des journaux et stations de diffusion importants ont été fermés. De nombreux critiques soulignent que, parmi les personnes qu'il poursuit pour « corruption », la plupart sont dans l'opposition et beaucoup considèrent qu'elles sont victimes d'accusations fallacieuses. Lorsque les opposants politiques sont emprisonnés et que les plateformes d'expression de l'opposition sont supprimées – qu'il s'agisse des médias traditionnels, des médias sociaux ou des manifestations pacifiques –, il devient impossible d'avoir une véritable opposition. C'est un indicateur clé de l'autoritarisme.

### **Quelle est la situation des médias au Bénin ?**

Il ne fait aucun doute que la liberté d'expression des journalistes a été sérieusement mise à mal au Bénin. Oui, nous avons peut-être des médias plus diversifiés, mais nous souffrons d'une absence de grands médias viables après la fermeture de plusieurs grands médias. Le gouvernement a resserré son emprise sur le secteur des médias et a fortement influencé la nomination des principaux directeurs des médias gouvernementaux et de l'agence de régulation des médias. L'ORTB, en particulier ses chaînes de télévision, est tenue de relayer principalement le message du gouvernement, tandis que les médias proches de l'opposition font face à de fortes pressions. Le Code de l'information et de la communication de 2015 est censé protéger les méthodes journalistiques et garantir la liberté d'accès aux sources d'information publiques. Mais le cadre légal est régulièrement outrepassé afin d'attaquer les journalistes. Depuis 2018, la loi numérique est aussi utilisée contre les professionnels de l'information qui travaillent en ligne. Un sujet de préoccupation particulier est La loi numérique, qui depuis 2018, sert d'outil permettant la détention arbitraire de journalistes. Il doit devenir prioritaire de rétablir les conditions d'une presse saine et indépendante ; cela est fondamental pour reconstruire notre démocratie.

### **Pensez-vous que cette tendance à l'autoritarisme soit un problème temporaire ? La démocratie béninoise va-t-elle rebondir ?**

Je crois sincèrement que nous allons revenir à une voie vraiment démocratique. Nous avons été une véritable démocratie, stable et engagée de 1990 à 2006, avec des transitions pacifiques et démocratiques du pouvoir via des élections dans un système multipartite. C'est nous-mêmes qui avons établi ces fondements démocratiques. Mais il ne faut pas pour autant sous-estimer le défi actuel. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont devenus systémiques depuis 2016. Qu'il s'agisse de l'organisation des élections législatives de 2019, lorsque la commission électorale désignée par le régime a invalidé la candidature de tous ceux qui ne soutiennent pas le régime, sur la base de critères d'enregistrement de dernière minute. Ou qu'il s'agisse de ce qui s'est passé lorsque le nouveau Parlement (Assemblée

nationale) a approuvé en 2019 une nouvelle loi électorale obligeant les candidats à recevoir des parrainages de fonctionnaires en exercice. Cela signifiait que le parti au pouvoir avait un droit de veto sur la capacité d'un candidat à se présenter. On peut voir à travers ces exemples que ce qui se passe depuis 2016 a installé des racines systémiques profondes qui consolident le pouvoir du régime. Il en va de même avec le fait que le gouvernement retire le Bénin de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) lorsque ses décisions lui sont défavorables. La création d'une Cour spéciale censée poursuivre le terrorisme et les crimes économiques (CRIET), mais visant réellement l'opposition, est un nouvel exemple des abus systémiques en cours. Tout comme le nouveau Code numérique 2018 qui criminalise les critiques envers les fonctionnaires. Les tentacules de l'autoritarisme s'étendent partout, dans tout le système politique, les tribunaux et les médias et c'est notre plus grand défi.

### **Quelles solutions proposez-vous pour remettre le Bénin sur une voie démocratique ?**

La première étape est très claire. Le Bénin a besoin de toute urgence d'organiser des Assises nationales inclusives afin d'instaurer une transition vers la refondation de la République et de l'État, la restauration de la démocratie et de l'État de droit, la réintégration et la réussite du Bénin à l'international, la revalorisation de la culture africaine et des langues nationales, et l'influence du panafricanisme dans toutes ses dimensions. Les Assises nationales sont la première étape qui doit nous permettre de rassembler tous les fils et filles du Bénin afin de fonder un nouvel espoir et de consolider notre chemin vers le progrès et le développement.

*Rogatien Biaou est un homme politique et diplomate béninois. Il est Président de l'Alliance Patriotique Nouvel Espoir, alliance de partis, de fronts, de mouvements et de personnalités politiques au Bénin. Rogatien Biaou a été ministre des Affaires étrangères du Bénin du 12 juin 2003 au 16 février 2006.*

# Liberté des médias

Le 7 juillet 2021, Rémi Prosper Moretti, le président de la Haute Autorité de Diffusion et de Communication (HAAC) du Bénin, l'autorité de régulation des médias du pays, a pris un arrêté exigeant que tous les médias en ligne cessent immédiatement de publier « sans autorisation », sous peine de sanctions. L'ordonnance ne précise pas le type de sanction qui pourrait être appliquée aux points de vente.

L'instance de régulation avait déjà menacé en 2017 d'une action similaire contre des sites en ligne. L'ordonnance allègue que des médias en ligne non autorisés ont violé l'article 252 du [Code béninois de l'information et de la communication de 2015](#). Cet article précise que l'exploitation « d'un site internet fournissant des services de communication audiovisuelle et de presse écrite destinés au public est soumise à l'autorisation » de l'autorité de régulation, mais précise que l'ordonnance ne s'applique pas aux blogs.

Le 7 décembre 2021, [Hervé Alladé](#), propriétaire du journal [Le Soleil Bénin Infos](#), et son rédacteur en chef [Patrice Gbaguidi](#) ont été inculpés en vertu du [Code numérique](#), reconnus coupables et condamnés à une peine de six mois de prison avec sursis, à une amende de 500 000 francs CFA (861 USD), puis libérés.

Au moins trois autres journalistes se trouvaient alors en détention au Bénin : **Gilbert Dagan, Anatole Adahou et Argos Adihounda**. Leurs arrestations et condamnations en vertu dudit Code numérique soulignent comment la Loi béninoise de 2018, criminalisant l'expression en ligne, menace la liberté de la presse.

Formulé de manière vague, l'article 550 du Code numérique se rapporte au « harcèlement par communication électronique » et prévoit jusqu'à deux ans de prison et/ou des amendes pouvant aller jusqu'à dix millions de francs CFA (17 196 USD) pour divers délits. Toute personne qui, par exemple, « initie une communication électronique qui contraint, intimide, harcèle ou provoque une détresse » ou « lance ou relaie de fausses informations contre une personne via les réseaux sociaux » peut être accusée.

En 2021, Dagan, Adahou et Adihounda ont été arrêtés en vertu de l'article 550 le 6 septembre et condamnés le 22 septembre pour des messages partagés via leurs comptes personnels sur les réseaux sociaux. Ils ont été condamnés à six mois de prison, dont trois avec sursis, et libérés le 6 décembre après avoir purgé cette peine.

**Toute personne qui, par exemple, « initie une communication électronique qui contraint, intimide, harcèle ou provoque une détresse » ou « lance ou relaie de fausses informations contre une personne via les réseaux sociaux » peut être accusée.**

# Liberté de réunion et violences policières

Depuis l'arrivée au pouvoir du président Talon, la liberté de manifester a été considérablement réduite.

Cependant, les citoyens béninois continuent de résister à la perte de leurs droits démocratiques au moyen de recours devant les tribunaux, de boycotts et de manifestations, même s'ils en paient le prix fort. Au moins 400 citoyens ont été arrêtés et d'autres sont partis en exil. Les manifestations qui ont suivi la présidentielle de 2021 ont été accueillies à balles réelles par des unités de l'armée ad hoc, faisant au moins deux morts. Le président Talon a salué la réponse des forces de sécurité, niant que des manifestants aient été tués, tout en les critiquant comme étant des « enfants manipulés ».

Selon Voice of America, des manifestations dans plusieurs villes ont connu des violences avant les élections. S'adressant à la radio locale, le maire de la ville centrale de Bante a déclaré que certaines personnes y ont été tuées par des tirs le 8 avril 2021 lorsque les forces de sécurité ont tiré des coups de semonce, selon Reuters. Le maire n'a pas précisé combien de personnes avaient été tuées lors des manifestations.

Avant les élections législatives du 28 avril 2019, les forces de sécurité ont dispersé des manifestations pacifiques en usant de gaz lacrymogènes et de matraques, et procédé à l'arrestation des responsables de l'opposition. En février, au moins une personne est morte lors d'affrontements entre manifestants et membres des forces de sécurité dans la ville de Kilibo (nord). Cet incident est lié à la décision de la Commission électorale de n'autoriser que deux partis politiques - tous deux issus du camp présidentiel - à se présenter aux élections législatives, et d'exclure toutes les listes des candidats de l'opposition.

Plusieurs médias, comme Reuters, Al Jazeera ou Africa News ont ensuite dénoncé la vague croissante d'arrestations et de détentions au Bénin, l'interdiction de manifestations pacifiques et la détention de ceux qui s'élevaient contre l'exclusion des partis d'opposition des élections législatives.



# Perspectives :

## La communauté internationale



### **Freedom House**

« Le Bénin faisait autrefois partie des démocraties les plus stables d'Afrique subsaharienne, mais le président Patrice Talon a commencé à utiliser le système judiciaire pour attaquer ses adversaires politiques après son arrivée au pouvoir en 2016. De nouvelles règles électorales et la répression de ses adversaires politiques lui ont permis de consolider son pouvoir en 2021. Les violences policières meurtrières lors de manifestations politiques, les arrestations de militants et autres restrictions aux libertés civiles sont devenues de plus en plus problématiques ces dernières années ».

### **Département d'État américain**

« Les principales questions relatives aux droits de l'homme au Bénin ont été soulevées dans des rapports crédibles sur : les exécutions sommaires ou arbitraires, y compris les exécutions extrajudiciaires par les forces gouvernementales ; les conditions de détention très dures et potentiellement mortelles ; les arrestations ou les détentions arbitraires ; les prisonniers ou détenus politiques ; les graves problèmes d'indépendance de la justice ; les restrictions sérieuses à la liberté

d'expression imposées aux médias, y compris la censure et l'existence de lois pénales sur la diffamation ; la forte ingérence dans la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association ».

### **Reporters sans frontières**

« Ces dernières années, la liberté d'expression des journalistes s'est fortement affaiblie au Bénin. Le paysage médiatique est diversifié, mais il est marqué par l'absence de grands organes de presse viables ».

### **The Economist**

« Le Bénin, pays de 12 millions d'habitants, a longtemps été un phare démocratique en Afrique de l'Ouest. En 1991, les Béninois avaient écarté Mathieu Kérékou, le président de longue date qui avait pris le pouvoir par un coup d'État. C'était la première fois qu'un président sortant était rejeté pacifiquement en Afrique subsaharienne continentale. Beaucoup espéraient que la démocratie vigoureuse du Bénin pourrait inspirer plus de liberté dans les régimes autoritaires de la région, comme le Tchad, qui organise également des élections le 11 avril. Or c'est plutôt le Bénin qui tend à ressembler davantage au Tchad.

# Bénin, Charte africaine et Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

Le mardi 4 mai 2021, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a adopté une Résolution sur la situation des droits de l'homme au Bénin (ACHPR/Res. 479, LXVIII, 2021 lors de sa 68<sup>e</sup> session ordinaire, qui se tenait virtuellement du 14 avril au 4 mai 2021.

Dans cette résolution, la Commission africaine s'est déclarée

“**Particulièrement préoccupée** par les restrictions imposées à l'espace civique et la répression des manifestations par l'armée, entraînant des pertes de vies humaines, des abus et des violations, des atteintes à l'intégrité des personnes et la destruction de biens publics et privés ;

**Préoccupée** par les signalements de personnes s'exilant par crainte de représailles, ainsi que par le climat répressif et les restrictions indues à la liberté d'expression ;

## La Commission

1. condamne la répression des manifestations par l'armée, en violation des principes énoncés dans les Lignes directrices pour l'encadrement des rassemblements par les responsables de l'application de la loi en Afrique ;
2. Appelle les autorités béninoises à :
  - i. Garantir le respect et la protection des droits garantis par la Charte africaine et d'autres instruments pertinents des droits de l'homme auxquels elle est partie ;
  - ii. Protéger contre les actes de représailles les journalistes, les blogueurs, les activistes, les défenseurs des droits humains ainsi que tous les citoyens participant à la vie publique ;
  - iii. Prendre les mesures nécessaires pour assurer le plein respect du droit à la liberté d'opinion et d'expression conformément à la Déclaration de principes 2019 sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique ;
  - iv. Garantir le droit de tout citoyen de participer librement à la conduite des affaires publiques, conformément aux dispositions de l'article 13 de la Charte africaine ;
  - v. Ouvrir une enquête indépendante et impartiale sur les violations commises par l'armée pendant la période pré-électorale;
  - vi. Protéger et garantir le droit à la liberté de manifestation pacifique conformément aux Directives sur la liberté d'association et de réunion en Afrique ».

# Loi magnitsky et sanctions européennes

Autrefois phare de la démocratie en Afrique, le Bénin a connu un recul du processus démocratique sous la présidence de Talon, qui a mis en place un arsenal d'outils puissants afin de contrôler la justice et de réprimer toute forme de contestation.

Le président a modifié les règles électorales, entraînant l'exclusion de tous les principaux partis d'opposition. Ces actions illégales ont donné lieu à des manifestations massives lors des élections législatives de 2019 et des élections présidentielles de 2021. Le président a répliqué avec violence, notamment en laissant la police et l'armée tirer sur les manifestants. Les violences policières meurtrières lors de manifestations politiques, les arrestations de militants et autres restrictions aux libertés civiles sont devenues de plus en plus problématiques ces dernières années ».

En 2018, Talon a créé une Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) qu'il utilise pour poursuivre ses principaux rivaux politiques et les exclure des élections parlementaires et présidentielles sur la base d'accusations truquées. Plusieurs leaders de l'opposition ont été condamnés à de très longues peines de prison. De nombreux militants de l'opposition ont été arrêtés et incarcérés pour avoir manifesté contre le trucage des élections. D'autres condamnés par contumace ont trouvé refuge en France et dans d'autres pays.

L'ancien ministre de la Justice et actuel président de la Cour constitutionnelle, Joseph Fifamin Djogbénu, était auparavant l'avocat personnel de Talon. À ce titre, il a le dernier mot sur tout litige électoral. La Commission électorale, composée d'alliés du président Talon, peut interdire tout parti d'opposition de participer à toute élection. Il en est résulté un parlement entièrement composé de ses partisans.

La liberté d'expression est considérablement réduite. Des journalistes, des blogueurs et des individus critiquant le régime sur les médias sociaux ont été arrêtés et placés en prison. Les grands médias sont fermés et réduits au silence.

Un rapport de [73 pages](#) sur les pratiques de corruption et les violations des droits de l'homme du gouvernement du président Talon, publié par le New York Center for Foreign Policy Affairs (NYCFPA), a recommandé de désigner le président béninois Talon et ses proches associés en vue de sanctions pour violations des droits de l'homme en vertu du Global Magnitsky Act aux États-Unis.

Parmi les mécanismes de corruption mis en lumière dans le rapport, le NYCFPA souligne que le président Talon a « décidé de protéger et de promouvoir illicitement ses propres intérêts financiers en installant son comptable personnel, Romuald Kossi Wadagni, comme ministre des Finances du Bénin. Cette nomination a permis la privatisation de secteurs de l'économie au profit explicite des entreprises détenues par Talon ».

L'Union européenne s'inquiète également de la corruption et de la situation des droits de l'homme au Bénin.

Compte tenu de toutes les violations flagrantes des droits de l'homme commises par le président Talon et ses associés, Human Rights Without Frontiers à Bruxelles recommande qu'ils soient désignés pour être soumis au Régime Global de Sanctions de l'UE en matière de Droits de l'Homme.

# 12 Further reading

Benin opposition leader sentenced to 20 years in prison – Reuters  
[www.reuters.com/world/africa/benin-opposition-leader-sentenced-20-years-prison-2021-12-11](https://www.reuters.com/world/africa/benin-opposition-leader-sentenced-20-years-prison-2021-12-11)

Benin opposition leader Reckya Madougou sentenced to 20 years in prison - The Washington Post  
[www.washingtonpost.com/world/2021/12/10/benin-opposition-reckya-madougou](https://www.washingtonpost.com/world/2021/12/10/benin-opposition-reckya-madougou)

Benin court bans presidential rival Zinsou from polls for 5 years - Al Jazeera  
[www.aljazeera.com/news/2019/8/2/benin-court-bans-presidential-rival-zinsou-from-polls-for-5-years](https://www.aljazeera.com/news/2019/8/2/benin-court-bans-presidential-rival-zinsou-from-polls-for-5-years)

Sébastien Ajavon sentenced to 20 years - Le Monde  
[www.lemonde.fr/afrique/article/2021/03/03/au-benin-sebastien-ajavon-a-nouveau-condamne-et-deux-autres-opposants-incarceres\\_6071790\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/03/03/au-benin-sebastien-ajavon-a-nouveau-condamne-et-deux-autres-opposants-incarceres_6071790_3212.html)

Reckya Madougou and Joël Aivo, the forgotten releases ordered by Patrice Talon - Le Journal de l'Afrique  
[lejournaldelafrique.com/en/reckya-madougou-et-joel-aivo-les-oublies-des-liberations-ordonnees-par-patrice-talon](https://lejournaldelafrique.com/en/reckya-madougou-et-joel-aivo-les-oublies-des-liberations-ordonnees-par-patrice-talon)

Benin court sentences Joel Aivo to ten years – Agence France Presse  
[guardian.ng/news/benin-court-sentences-opposition-leader-to-10-years](https://guardian.ng/news/benin-court-sentences-opposition-leader-to-10-years)

[Interview] Essowé Batamoussi: “Madougou’s file is only a pure imagination of the power in place” - Le Journal de l'Afrique  
[lejournaldelafrique.com/en/interview-essowe-batamoussi-the-file-of-madougou-is-only-a-pure-imagination-of-the-power-in-place](https://lejournaldelafrique.com/en/interview-essowe-batamoussi-the-file-of-madougou-is-only-a-pure-imagination-of-the-power-in-place)

Benin ex-presidential candidate slams ‘stitch-up’ in cocaine case – RFI  
[www.rfi.fr/en/africa/20181019-benin-ex-presidential-candidate-slams-stitch-cocaine-case-ajavon](https://www.rfi.fr/en/africa/20181019-benin-ex-presidential-candidate-slams-stitch-cocaine-case-ajavon)

Opposition leader jailing damages Benin democracy – lawyer – BBC  
[www.bbc.com/news/world-africa-59628176](https://www.bbc.com/news/world-africa-59628176)

Benin’s democratic beacon dims | The Economist  
[www.economist.com/middle-east-and-africa/2021/04/08/benins-democratic-beacon-dims](https://www.economist.com/middle-east-and-africa/2021/04/08/benins-democratic-beacon-dims)

Patrice Talon is dismantling Benin’s democratic institutions. - The Washington Post  
[www.washingtonpost.com/politics/2021/05/07/benin-continues-slide-towards-autocracy](https://www.washingtonpost.com/politics/2021/05/07/benin-continues-slide-towards-autocracy)

The EU must stand for justice and democracy in Benin – Emerging Europe  
[emerging-europe.com/voices/the-eu-must-stand-for-justice-and-democracy-in-benin](https://emerging-europe.com/voices/the-eu-must-stand-for-justice-and-democracy-in-benin)

Benin in the most recent Global Press Freedom Index - Reporters sans Frontières  
[rsf.org/en/index](https://rsf.org/en/index)

Benin: Trial and Sentencing of Political Opponents - United States Department of State  
[www.state.gov/benin-trial-and-sentencing-of-political-opponents](https://www.state.gov/benin-trial-and-sentencing-of-political-opponents)

Detained and deported: Journalism has become a risky business in Benin - The Mail & Guardian  
[mg.co.za/africa/2022-06-09-detained-and-deported-journalism-has-become-a-risky-business-in-benin](https://mg.co.za/africa/2022-06-09-detained-and-deported-journalism-has-become-a-risky-business-in-benin)

Bénin : après la rencontre entre Patrice Talon et Boni Yayi, une vague de libérations – Jeune Afrique  
[www.jeuneafrique.com/1355158/politique/benin-apres-la-rencontre-entre-patrice-talon-et-boni-yayi-une-vague-de-liberations](https://www.jeuneafrique.com/1355158/politique/benin-apres-la-rencontre-entre-patrice-talon-et-boni-yayi-une-vague-de-liberations)

Amnesty International Report on Benin (2021)  
[www.amnesty.org/en/location/africa/west-and-central-africa/benin/report-benin](https://www.amnesty.org/en/location/africa/west-and-central-africa/benin/report-benin)

BTI 2022 Benin Transformation Index  
[BTI 2022 Benin Country Report: BTI 2022 \(bti-project.org\)](https://www.bti-project.org)



**Human Rights Without Frontiers Int'l**

Avenue d'Auderghem 61/16, 1040 Brussels

t/f: 32 2 3456145

e: [international.secretariat.brussels@hrwf.org](mailto:international.secretariat.brussels@hrwf.org)

[hrwf.eu](http://hrwf.eu)

No Entreprise: 0473.809.960

